

EDITO

Le temps des vacances se termine et la reprise est bien là, pour tout le monde y compris pour ce virus qui lui n'en a pas pris. Nous n'avons pas pu profiter de la vogue et des différentes animations du mois de juillet et août mais cela ne nous a pas arrêtés aux Haies, l'activité sur facebook, une préparation à une rentrée studieuse avec l'installation et l'ouverture de la boîte à livres avec le concours des jeunes, l'organisation des classes pour l'ouverture de l'école à partir du 01 septembre 2020, de la garderie et cantine pour recevoir les enfants en toute sécurité, les travaux de rénovation des appartements au dessus de la cantine ont perduré durant les congés pour permettre de libérer la cantine dès le 15 août 2020.

Nous sommes toujours en pleine sécheresse et il est possible pour nous tous de participer au ralentissement du dérèglement climatique, avec l'achat d'un vélo à assistance électrique, Vienne Condrieu Agglomération et l'Etat, sous certaines conditions, participent financièrement à l'achat de ce matériel, d'utiliser l'auto partage avec l'accompagnement du parc régional du Pilat et d'effectuer des travaux de rénovation et d'isolation de vos logements avec les différentes aides financières actuelles.

Le port du masque, la distanciation physique sont toujours de rigueur, notre département est en zone rouge à l'heure où j'écris cet édito alors soyons vigilants, moteurs, tous ensemble participons à l'éradication de ce virus.

Bonne rentrée à Toutes et Tous.

Thierry SALLANDRE

AGENDA

SEPTEMBRE

Mardi 1 : Reprise de l'école

Vendredi 4 de 16h30 à 19h : Réouverture de la bibliothèque

Samedis 5 à 11h : Assemblée Générale du FOOT de l'ASQV au Fautre

Samedis 5 et 12 de 16h à 19h : Remise des chèques aux propriétaires de terrains par l'ACCA (local chasse)

Dimanche 13 : Ouverture de la chasse

Vendredi 18 à 19h30 : Assemblée Générale de l'ASQV au Fautre (ouverte à tous)

Samedi 19 et dimanche 20 : Journées européennes du patrimoine

Dimanche 27 : Elections des sénateurs par les grands électeurs

ACTUALITES



Rejoignez-nous sur

facebook

Retrouvez les actualités du village sur la page Facebook « Les Haies » :

<https://www.facebook.com/leshaies69420/>

Lecture libre sur internet sans création de compte Facebook.

Mairie des HAIES

450, rue des Champs Blancs

69420 LES HAIES

Tél : 04.74.56.89.99

mail : mairie@leshaies.fr

Horaires d'ouverture de la mairie :

Le lundi de 13h30 à 17h

Le mardi de 8h30 à 12h

Le mercredi de 13h30 à 17h

Le vendredi de 16h30 à 19h (permanence du maire et des adjoints)

INFO MAIRIE

SALLE DES FETES FERMEE

Au vue de la situation sanitaire actuelle et des contraintes imposées par le Préfet en matière de location de salle (tous les invités doivent être assis à distance, pas de bar, ni piste de danse, nettoyage...), le conseil municipal réuni le 27/08/2020, a pris la décision d'annuler les réservations et de ne pas en prendre de nouvelle jusqu'au 31/12/2020.

COUPURE D'ELECTRICITE

Enedis va réaliser des travaux sur le réseau électrique qui entraînera une coupure de courant **lundi 7 septembre de 10h à 16h** dans les hameaux suivants :

- Route du Pilon
- 1074 chemin de Galarot
- 571, 1455, 404, 1032 chemin de Longchamp

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

COUPURE DE COURANT
POUR TRAVAUX

DECHETERIE SAUVAGE

Suite à l'acte inconcevable de gros dégueulasses qui ont pris la peine de charger leurs ordures dans leur voiture mais ont préféré aller les jeter dans la nature plutôt qu'à la déchèterie, c'est un élu qui est allé nettoyer cette déchèterie sauvage et l'a emmené à la déchèterie. Nous le remercions.

Pour rappel, il est strictement interdit de jeter des déchets dans la nature ; ceci constitue une infraction pénalement sanctionnée.

Nous comptons sur le civisme de chacun.

ESPACE PIERRE BRET AU FAUTRE

La salle de l'Espace Pierre Bret au Fautre n'est pas ouverte à la location jusqu'à fin décembre 2020.

Seules les locations déjà effectuées sont gérées.



REPRISE DES ACTIVITES ASQV

Le Syndicat du Fautre a donné l'autorisation de la reprise des activités de l'ASQV, sous conditions d'application d'un protocole sanitaire rigoureux pour la sécurité des participants.

COMMISSIONS

En raison de la situation sanitaire et du report du 2^e tour des élections municipales à fin juin, les commissions communautaires n'ont pas pu être installées à la suite du nouveau bureau communautaire en juillet. Elles auront lieu en septembre.

Dans l'un des prochains FIL DES HAIES, nous serons en mesure de vous informer de la liste des élus dans les commissions municipales et communautaires.

La liste des commissions municipales votée en conseil municipal du 5/06/2020 est accessible en mairie ou sur le site internet de la mairie :

<https://www.leshaies.fr/la-mairie/comptes-rendus/comptes-rendus-2020/>

AGRICULTURE

En 2019, la France a revu le classement des territoires pour définir les zones défavorisées simples, ou ZDS. Cette nouvelle définition déclassé les communes des Haies, Echallas, Trèves, Saint-Romain-en-Gier et Loire-sur-Rhône. La situation se traduit par une perte d'aides européennes (Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels - ICHN) pour toutes les exploitations agricoles de ces communes. Les exploitants sont désormais réunis en association des « Eleveurs exclus des ICHN du plateau de Condrieu ». Dans leur démarche pour faire changer les choses, ils ont contacté plusieurs organismes ou personnalités. Ils sont soutenus par le député Jean-Luc Fugit qui a adressé fin août, un courrier au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation concernant la situation des agriculteurs du plateau de Condrieu (courrier disponible en mairie).

L'AGGLO OFFRE UNE PRIME POUR L'ACHAT D'UN VAE*

Lors du Conseil communautaire du vendredi 17 juillet, les élus de Vienne Condrieu Agglomération ont délibéré favorablement pour la mise en place d'une prime pour l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE).

Vienne Condrieu Agglomération souhaite favoriser les mobilités douces. Pour cela, elle développe depuis de nombreuses années une politique en faveur du développement de la pratique du vélo.

Le territoire compte aujourd'hui 43 kms de pistes et bandes cyclables (dont ViaRhôna), 107 box à vélos et 350 arceaux.

Pour renforcer la sécurité des cyclistes, l'Agglo a également mis en place des aménagements voirie : peintures au sol permettant d'indiquer les double sens cyclables (vélos en contresens des voitures), panneaux « Cédez-le-passage » cycliste ou sas vélos aux feux tricolores.

Le Vélo à Assistance Electrique permet de se déplacer facilement et d'appréhender les itinéraires contraints (forte pente par exemple) de manière plus abordable.

L'Agglo met en place un dispositif d'aide financière à l'achat de VAE pour un montant de 150€/vélo.

Ce dispositif est mis en place selon certaines modalités :

- être une personne physique âgée de plus de 18 ans
- résider sur l'une des 30 communes de l'Agglo
- faire une seule demande par foyer
- acheter obligatoirement le VAE auprès des vendeurs professionnels implantés sur le territoire de l'Agglo assurant un service après-vente.

A ce jour, le territoire compte 5 vélocistes (par ordre alphabétique) :

- ✓ Cycles Blain à Vienne
- ✓ Décathlon à Chasse-sur-Rhône
- ✓ E-Bike solutions à Vienne
- ✓ Intersport à Vienne
- ✓ Rhonavélo à Vienne

Ce dispositif doit permettre aux personnes résidant dans les communes situées sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération d'accéder à une solution de mobilité performante, peu polluante, bonne pour la santé grâce à la pratique d'une activité physique et moins coûteuse.

Cette prime peut atteindre les 200 € pour les foyer non imposables grâce à l'aide apportée par l'Etat dans le cadre de son Plan Vélo.

En savoir plus sur :

- la prime mise en place par l'Agglo : www.vienne-condrieu-agglomeration.fr
- le bonus vélo accordé par l'Etat : www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-velo-electrique



VICTIME DE VIOLENCES CONJUGALES ?

RIVHAJ (Relais d'Insertion dans la Ville par l'Habitat des Adultes et des Jeunes) est une association implantée à Vienne qui intervient pour les communes de l'Isère Rhodanienne et celles du Sud, Est, Vallée du Rhône et rive droite.

Les moyens d'actions sont l'accueil, l'information, l'orientation, l'hébergement et l'accompagnement social pour toute personne isolée ou en couple, avec ou sans enfants, sans critères d'âge.

Elle mène des actions spécifiques en faveur des jeunes de 16-30 ans et des femmes victimes de violences.

- RIVAHJ à Condrieu : permanence le 1^{er} mercredi de chaque mois de 14h à 17h à la Maison des services publics - Tél 04 87 59 00 01
- RIVAHJ à Vienne (30 cours de Verdun) - Tél : 07.82.59.09.29

ELECTIONS SENATORIALES

Les 348 sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par environ 162 000 grands électeurs.

Dans le département du Rhône, le collège électoral des grands électeurs compte environ 3 704 personnes et est composé des députés et sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers métropolitains de Lyon et délégués des conseillers municipaux.

Un sénateur est élu pour un mandat de 6 ans.

Le nombre de sénateurs élus dans chaque circonscription varie en fonction de la population.

Dans le Rhône, il y a 7 sièges de sénateurs.

Chaque renouvellement permet d'élire environ la moitié des sénateurs répartis en deux séries.

La série 2 qui comporte 178 sièges sera renouvelée lors des élections sénatoriales du 27 septembre 2020. Les 170 sièges de la série 1 ont été renouvelés en septembre 2017.

Le département du Rhône fait partie des départements composant la série 2. Les élections sénatoriales auront donc lieu le 27 septembre 2020 dans notre département.

Pour notre commune, les 3 conseillers municipaux élus pour être grands électeurs sont PERIER Roselyne, PUTOD Hélène, SALLANDRE Thierry. Ils iront voter à la préfecture à Lyon.

CULTURE ET DECOUVERTE

BIBLIOTHEQUE



Bonjour à tous,

La bibliothèque reprend du service dès le vendredi 4 septembre de 16h30 à 19h.

Nous vous demandons de porter un masque au cours de votre visite et de mettre en place les **gestes barrières** pour la sécurité de tous.

Nous limiterons le nombre de personnes à l'intérieur de la bibliothèque.

Les livres rendus seront mis de côté une semaine avant de réintégrer les rayons.

Bonne nouvelle : vous trouverez **des nouveautés** arrivées pendant l'été !

Ces conditions d'accueil seront moins conviviales que d'habitude et nous en sommes désolées, la bibliothèque est un lieu où les gens se rencontrent et discutent...

Ce qui est important c'est que nous puissions continuer à vous prêter des livres !

Bonne rentrée à toutes et tous et à bientôt !

JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE 19 et 20 septembre 2020

Les journées européennes du patrimoine, organisées chaque année fin septembre en Europe, sont l'occasion, durant un week-end, de découvrir des châteaux, des églises, ou encore d'anciens sites industriels habituellement fermés au public.

Cette année, cet événement culturel, célébré dans une cinquantaine de pays européens, est placé sous le thème "**Patrimoine et éducation : apprendre pour la vie !**".

La manifestation s'élargit cette année encore au vendredi 18 septembre sur l'ensemble du territoire national afin de favoriser l'accès au patrimoine du jeune public scolaire avec le programme "Levez les yeux : Le patrimoine en met plein la vue".

Plus d'info : <https://journeesdupatrimoine.culture.gouv.fr/>





LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le terme développement durable n'existait pas il y a encore 40 ans. Maintenant cette notion s'affiche partout et elle a même une semaine entière qui lui est dédiée du 20 au 26 septembre en Europe.

Qu'est-ce que c'est ?

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité des générations futures de répondre aux leurs.

Ce mode de développement suppose que trois piliers soient respectés :

- l'environnement, avec la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles
- le social, avec un accès pour tous aux ressources et services
- l'économie, avec la possibilité pour tous d'être rémunérés dignement.

Le développement durable au cœur du projet porté par le Parc naturel régional du Pilat

C'est dans l'ADN des Parcs naturels régionaux que d'accompagner leur territoire à aller vers un développement durable. Depuis toujours, le Parc du Pilat accompagne les acteurs locaux sur différents sujets en vue de faire évoluer le territoire. C'est ainsi que des **centrales villageoises photovoltaïques** ont vu le jour, que plus de la moitié des communes du Parc **éteignent leur lumière** la nuit, que les pratiques agricoles évoluent vers l'**agro-écologie**, que certains propriétaires de bâtiment font de leur toiture ou façade des lieux **refuge pour la biodiversité**.

En septembre, le Parc met l'accent sur l'appui au développement de la **voiture partagée** entre particuliers. Il propose à tout un chacun une aide pour trouver des personnes avec qui partager un véhicule et prend à sa charge une assurance adaptée pour vous permettre ce partage en toute tranquillité. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à prendre contact avec Rachel Voron au Parc du Pilat en appelant au 04 74 87 52 01.

Chacun peut contribuer par ses actions quotidiennes

Des gestes simples aux décisions plus profondes, chacun peut choisir de participer au développement durable de son territoire. Voici quelques pistes pour participer en tant que citoyen :

Le transport : L'utilisation de la voiture individuelle pour chaque déplacement n'est pas une fatalité. De nombreuses solutions sont maintenant proposées, même en milieu rural : l'utilisation du vélo (ou du vélo à assistance électrique pour les déplacements de courtes distances, l'auto-partage (pour lequel le Parc propose son aide), le covoiturage et le transport à la demande proposé par Vienne Condrieu Agglomération (plus d'information à ce sujet sur le site internet de la commune)...

L'énergie : Il est important de produire de l'énergie de manière plus durable comme avec la centrale villageoise photovoltaïque, toutefois il est nécessaire au préalable de réfléchir aux manières de **moins consommer** l'énergie. Une meilleure isolation des habitations peut être une bonne solution pour diminuer ses dépenses de chauffage mais aussi pour améliorer son confort pendant l'été. Des aides existent pour améliorer ainsi son habitat. Une permanence à ce sujet a lieu tous les 1er mercredis du mois, de 14h à 16h, en mairie d'Échalas ou de Condrieu :

- le 2 septembre à Échalas
- le 7 octobre à Condrieu
- le 4 novembre à Échalas
- le 2 décembre à Condrieu

Contact SOLIHA : Tél : 04 37 28 70 20 - Mail : a.richard@solihha.fr

Munissez-vous de votre dernier avis d'imposition



Des aides pour rénover votre logement

Qu'est ce qu'une politique d'amélioration de l'habitat ?

- Une action publique qui s'inscrit dans le cadre du Programme Local de Habitat (PLH) pour répondre aux besoins de logements des habitants du territoire. Cette action a pris la forme d'une convention avec SOLIHA.
- Cette convention permet aux propriétaires d'obtenir des **conseils techniques gratuits et des subventions** (sous certaines conditions). Ces subventions sont accordées par l'ANAH, Vienne Condrieu Agglomération, le Département du Rhône et les caisses de retraites.

Qui peut en bénéficier ?

- Les **propriétaires occupants** dont les ressources ne dépassent pas les plafonds fixés par les financeurs.
- Les **propriétaires bailleurs** qui souhaitent conventionner leur logement et le louer à un loyer maîtrisé.



Pour quels projets?

- Les travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie ou à une situation de handicap
- Les travaux d'économie d'énergie (isolation, chauffage, fenêtres, ventilation, etc)
- Les travaux dans des logements dégradés ou insalubres

Les travaux ne doivent pas commencer avant le dépôt des dossiers auprès des organismes financeurs.

Contactez SOLIHA Rhône et Grand Lyon, l'équipe d'animation mandatée par Vienne Condrieu Agglomération.



Permanence tous les premiers
mercredis du mois, de 14h à 16h, sans
RDV (amenez votre avis d'imposition)

En mairie de Condrieu: 04 mars, 13 mai, 01
juillet, 07 oct et 02 dec.

En mairie d'Echalas: 05 fev, 01 avril, 03 juin, 2
sept et 04 nov.

☎ 04 37 28 70 20

✉ contact.69@solihha.fr

Aude RICHARD, Cheffe de projets SOLIHA

“ **Contactez-nous afin qu'on vérifie ensemble votre éligibilité aux subventions. Nous nous déplacerons alors gratuitement à votre domicile pour réaliser les diagnostics nécessaires et préciser avec vous votre projet de travaux. Nous monterons ensuite vos dossiers de demandes de subventions. Notre équipe est là pour vous accompagner tout au long de votre projet.** ”

Munissez vous de votre dernier avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018 pour contacter SOLIHA.



L'Association des Quatre Vents reprend,
avec une joie non dissimulée,
ses activités en Septembre 2020.

La distribution du fascicule sera effectuée dans les communes de Trèves,
Longes, Les Haies et Echalas autour du 15 Août.

Vous y trouverez vos activités habituelles accompagnées de **deux activités nouvelles** proposées à vos enfants.

Une **initiation à l'Italien** le Jeudi de 18.15 h à 19.15 h (enfants de 6 à 11 ans)

Des **cours de Kick Boxing** les lundi et jeudi de 18 à 19 h (enfants de 6 à 13 ans)

Nous vous attendons nombreux à

VOTRE ASSEMBLEE GENERALE
Le Vendredi 18 Septembre 2020 à 19 h 30

Votre présence est indispensable à la vie de l'A.S.Q.V.

Vous pouvez donner votre avis, nous aider pour les orientations à prendre.
Nous avons besoin de VOUS pour renforcer l'équipe dirigeante.

HAIES BOOK

CHARTRE DE BON USAGE – MODE D'EMPLOI



La boîte à livres est une initiative gratuite et participative de la commune, la bibliothèque et de jeunes du village !

Cette boîte à livres a été conçue par les jeunes des Anims Jeunes accompagnés par un artisan local (Au tire Crin).

Un financement de la CAF de l'Isère a permis de réhabiliter une armoire afin de la transformer en outil de partage 😊

**Elle est fondée sur le partage entre tous :
prenez en soin pour le bien de tous les habitants ou visiteurs de notre village !**

Consignes d'utilisation :

Un livre vous intéresse ? Super !!!

Vous pouvez le prendre, c'est gratuit, il vous suffit en contrepartie soit de poser un livre en échange, soit à la fin de votre lecture, le remettre dans la boîte à livres (avec un commentaire pour le lecteur suivant, pourquoi pas ?).

Vous pouvez également le lire sur place ou si cela vous chante à l'ombre d'un arbre.

- ❖ Les livres autorisés sont : les romans, BD, documentaires, livres pour enfants...
- ❖ Les livres incitant à la haine ou dégradants pour la personne humaine, ou pour tous autres êtres vivants seront enlevés de la boîte « Haies Books ».
- ❖ Tous les livres sont les bienvenus, pour autant qu'ils soient en bon état.
- ❖ Déposer les livres sur les rayonnages en veillant à ce qu'ils soient bien rangés.
- ❖ Merci de ne pas déposer de livres dans des sacs : si vous avez de nombreux livres récents à donner, merci de les amener à la bibliothèque.

Chaque livre vivra ainsi sa petite aventure et aura la chance de rencontrer des tas de lecteurs différents plutôt que d'être oublié au fond d'une armoire...

Bonne lecture !

Mesures de restriction à respecter dans le Rhône

Usages d'agrément

Gestes
Éco-
citoyens

ALERTE



Mesures de limitation des usages



INTERDICTION des prélèvements dans les cours d'eau et les nappes d'accompagnement entre 8h et 20h (retrait pompe mobile et tout autre dispositif de pompage)



Arrosage des pelouses, espaces verts publics et privés uniquement entre 20h et 8h sauf pour les potagers



Arrosage des espaces sportifs uniquement entre 20h et 8h et tenue d'un registre de prélèvement pour les stades et golfs



Mesures d'interdiction des usages



INTERDICTION de remplir les piscines sauf pour compléments et pour les nouvelles constructions



INTERDICTION de lavage des véhicules sauf ceux avec obligations réglementaires, techniques ou sécuritaires en station professionnelle



INTERDICTION d'arroser les façades sauf en cas de ravalement



INTERDICTION de laver les voiries ou les voies privées sauf impératif sanitaire ou de sécurité et usage de balayuses laveuses automatiques



INTERDICTION des prélèvements d'eau pour les ouvrages de géothermie sur eau de nappe ne réinjectant pas l'eau dans la nappe



INTERDICTION de fonctionnement des fontaines publiques à circuit ouvert

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels sur le site internet du Rhône

<http://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-developpement-durable-risques-naturels-et-technologiques/Eau/Secheresse>

